



	125,058	154,568	95,054	124,500
	125,487	56,845	97,511	125,000
	124,000	110,000	99,011	154,000
	150	150,000	99,216	95,000
		35,000	101,090	154,200
			101,684	110,000
			101,962	89,000
				50,000
				700

# TARIFS

Valable dès 2024



SIANA24

Soins à domicile

spécialisés 60+

# CE QU'IL FAUT SAVOIR

## COMMENT SONT FINANCÉES LES PRESTATIONS ?

Les assurances sociales (maladie/accident/invalidité/militaire) remboursent certaines prestations d'aide et de soins à domicile, qui peuvent également être financées par des subventions des pouvoirs publics (Prestations Complémentaires).

Il est à noter qu'une participation journalière est exigée de la part de votre canton de résidence.

---

## QUE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ?

Si vous éprouvez des difficultés financières, n'hésitez pas à en discuter avec la direction de SIANA24.

Si vous ne disposez pas d'une assurance maladie complémentaire couvrant partiellement ou entièrement vos services, vous pourriez être éligible, sous certaines conditions, aux prestations complémentaires (PC). Pour plus d'information, vous pouvez vous adresser à votre commune de résidence. Vous pouvez également consulter le site internet de l'[ECAS](#).

Les demandes d'aide individuelle peuvent être faites pour l'aide-ménagère et l'aide familiale. Le montant de l'aide individuelle est déterminé en fonction de votre revenu et de celui des membres de votre foyer.

LES ÉVALUATIONS DE SOINS  
QUI SONT RÉALISÉES PAR  
SIANA24 SUR LA BASE D'UN  
MANDAT MÉDICAL, SONT  
FACTURÉES AU TARIF LAMAL.

## **QUELLES SONT LES PRESTATIONS REMBOURSÉES PAR LES ASSURANCES SOCIALES (maladie/accident/invalidité/militaire) ?**

Les soins infirmiers, les soins médico-techniques et les soins d'hygiène sont pris en charge par les assurances sociales selon l'[OPAS](#). En principe, les factures sont directement transmises à votre assurance, vous en recevez une copie. Les assurances ne couvrent les factures que si les prestations ont été prescrites par un médecin et si vos cotisations et participations ont été réglées. Le matériel médical listé dans la liste des moyens et appareils ([LiMA](#)) est également pris en charge par l'assurance-maladie.

## **COMMENT SONT FACTURÉES LES PRESTATIONS QUI SONT À VOTRE CHARGE ?**

Ces prestations vous sont facturées mensuellement. Il est de votre responsabilité de régler ces factures et, si nécessaire, de les transmettre à votre assurance complémentaire pour obtenir un remboursement.

## **COMMENT LA DURÉE DES PRESTATIONS EST-ELLE ENREGISTRÉE ?**

La durée des prestations est enregistrée par le collaborateur via un outil informatique activé dès son arrivée à votre domicile, et utilisé pour consulter et mettre à jour votre dossier pendant la prestation. L'enregistrement des prestations prend fin lorsque le collaborateur quitte votre domicile ou lorsque votre dossier de suivi a été complété. Certaines prestations nécessitent d'être réalisées en l'absence du patient.

## **QUE SE PASSE-T-IL EN CAS D'ABSENCE OU D'ANNULATION ?**

Toute annulation doit être signalée le plus tôt possible, et au plus tard 2 jours avant l'intervention, ou le vendredi pour le lundi, durant les heures d'ouverture. Sauf en cas d'urgence médicale, un forfait de 30 CHF par prestation est facturé en cas d'annulation tardive, de prestation refusée ou d'absence non signalée dans les 2 jours précédant l'intervention. En cas d'intervention non planifiée demandée par le patient et qui demande une réorganisation de la journée, un forfait de 30 CHF est également facturé. Les forfaits facturés pour les interventions non planifiées ne sont pas remboursés par les PC/AVS/AI ni par les assurances sociales ou privées, et sont à votre charge.

## QUE SE PASSE-T-IL SI J'APPELLE LA LIGNE TELEPHONIQUE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU ?

Les conseils téléphoniques dispensés hors des heures d'ouverture du bureau, sont facturés au tarif de 5 CHF les 5 minutes. Les montants facturés pour ces conseils téléphoniques ne sont pas remboursés par les PC/AVS/AI ni par les assurances sociales ou privées, et sont à votre charge.

Les heures d'ouverture du bureau sont les suivantes :

Jours ouvrés	Jours fériés et week-end
Lu-Ve 8h-12h / 13h30-18h	Fermé

# TARIS

## PRESTATIONS COUVERTES PAR LES ASSURANCES SOCIALES\*

<b>SOINS</b> Les prestations de soins fournies sont facturées avec un minimum de 10 minutes, et sont arrondies aux 5 minutes supérieures. Aucun frais supplémentaire n'est appliqué pour les déplacements.	<b>Assurance maladie (LAMal)</b>	<b>Assurance</b> - <b>accident (LAA)</b> - <b>invalidité (LAI)</b> - <b>militaire (LAM)</b>
<b>Soins infirmiers : évaluation des besoins en soins et conseils au client pour les soins</b> Certains actes en l'absence du client sont facturés aux mêmes conditions et tarifs que les évaluations et conseils en présence du client : par exemple, la définition du plan d'intervention dans le dossier du client ou les entretiens d'évaluation avec le médecin ou avec l'entourage du client.	<b>CHF/heure</b> 76.90.-	<b>CHF/heure</b> 115.-
<b>Soins infirmiers : examens et traitements</b> Matériel de soins non compris.	63.-	LAA+LAM 100.- LAI 115.-
<b>Soins d'hygiène</b> Soins de base tels que bain, douche, aide au lever/coucher, etc.	52.60.-	LAA+LAM 90.- pour les soins non couverts par l'allocation pour impotence Non pris en charge par LAI

\*Les personnes domiciliées hors du canton du Jura doivent se renseigner auprès de leur canton respectif.

## PRESTATIONS À VOTRE CHARGE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE AIDE FINANCIÈRE

CHF/heure

<b>Aide au ménage et aide à la famille</b>  Les frais de déplacement sont facturés au kilomètre jusqu'à votre lieu d'habitation.	<b>38.-</b>
<b>Veilles et présences</b>  Les frais de déplacement sont facturés au kilomètre jusqu'à votre lieu d'habitation.	<b>300.- par nuit</b>

SIANA24 vous renseignera avec plaisir !

SIANA24 est à votre disposition, à proximité de votre lieu d'habitation.

Nous vous aidons à rester à domicile malgré vos problèmes de santé et retourner à votre domicile dans de bonnes conditions après une hospitalisation.

SIANA24

La Sagne au Droz 4  
2714 Les Genevez

Tél. 032 959 43 00

<https://www.siana24.ch/>

\*L'utilisation du genre masculin est admise pour ce document, mais inclus toutes autres identités genres.